

# INFORMATIONS SANITAIRES

26 mai 1995

Vol. 8 - N° 18

## Sommaire

Virémie printanière de la carpe au Royaume-Uni / Grande-Bretagne

49

### VIRÉMIE PRINTANIÈRE DE LA CARPE AU ROYAUME-UNI / GRANDE-BRETAGNE

Traduction du texte d'une télécopie reçue le 23 mai 1995 du Docteur K.C. Meldrum, chef des services vétérinaires, ministère de l'agriculture, de la pêche et de l'alimentation, Surbiton :

S. R. - 1

**Nature du diagnostic :** de laboratoire.

**Date de la première constatation de la maladie :** 31 janvier 1995.

**Nombre de foyers distincts à ce jour :** huit (8).

**Identification géographique des foyers :** Angleterre :

1-8/95. Avon, Cheshire, Essex, Hertfordshire, Kent, Lancashire, Norfolk, Surrey.

#### Détails relatifs aux foyers :

N°	Espèce	Nombre d'animaux dans le foyer	Nombre de cas	Nombre de morts	Nombre d'animaux détruits
1/95	carpes	105	7	7	0
2/95	carpes tanches rotengles	10 400 100	5 200 5	5 200 5	0
3/95	carpes	250	58	58	0
4/95	carpes	> 200	131	131	0
5/95	carpes tanches	> 200 5	110 1	110 1	0
6/95	carpes	200	143	143	0
7/95	carpes	> 60	56	56	0
8/95	carpes	21	21	21	0

**Commentaires concernant l'effectif atteint :** cyprinidés : carpes (*Cyprinus carpio*), tanches (*Tinca tinca*) et rotengles (*Scardinius erythrophthalmus*).

**Commentaires relatifs au diagnostic :** l'inoculation, sur lignée cellulaire EPC (*epithelioma papulosum cyprini*), de tissus provenant de poissons morts ou moribonds a induit un effet cytopathogène.

L'identification du virus de la virémie printanière de la carpe a été confirmée par méthode immuno-enzymatique (ELISA) et par épreuve de neutralisation virale.

**Commentaires concernant, à ce jour, l'épidémiologie de la maladie :** la maladie a été décelée fin janvier 1995 chez une carpe-miroir d'origine inconnue, dans un site isolé. Les cas suivants sont apparus à partir de la fin mars. A ce jour, la maladie a été confirmée sur sept sites de pêche à la ligne ainsi que dans un lac d'agrément. Des recherches sont en cours pour retrouver les sources d'infection. A travers tout le Royaume-Uni, les sites ayant approvisionné, ou ayant été approvisionnés par les sites infectés, sont inspectés et des prélèvements y sont effectués.

**Mesures de prophylaxie adoptées à ce jour :** contrôle des entrées et sorties de poissons vivants à partir de ou vers les sites infectés. Il est prévu de procéder à l'élimination de tous les animaux dans l'un des sites, mais ceci semble inapplicable sur les sept autres sites compte tenu de leur étendue.

\*  
\* \*

Les désignations utilisées dans cette publication et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part du Bureau central de l'Office international des épizooties aucune prise de position quant au statut juridique des pays et territoires cités, ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites.

Les données publiées proviennent, sauf indication contraire, des déclarations que les Administrations vétérinaires de ces pays ou territoires ont faites au Bureau central de l'Office international des épizooties.